

les rives de l'



la lettre trisannuelle de l'Institut de recherche et d'information sur le volontariat (Iriv) www.iriv.net - numéro 7 -mai 2006 – Fraternité



(c) iriv, *Rameurs*, Lac de Garde (Italie), 2008

L'iriv a le plaisir de vous présenter le **septième numéro** de sa lettre trisannuelle qui éclaire l'actualité du bénévolat et du volontariat. Elle donne la parole à tous ceux qui désirent s'exprimer sur l'engagement bénévole, l'évolution du bénévolat, les différentes facettes du volontariat...

rives

- **rive éditoriale** Bénédicte Halba **Passager clandestin**
- **rive académique** Eve-Marie Halba **Solidaire, précaire: tous frères?**
- **rive spirituelle** Régis de Saint-Rémy **Fraternité spirituelle**
- **rive d'Autriche** Christoph Reinprecht **La solidarité des semblables**

rivages inter-rives

- inscription dans notre liste d'abonnés : info@iriv.net

Directrice de la publication : Bénédicte Halba, présidente de l'IRIV

Rédactrice en chef : Eve-Marie Halba, secrétaire générale de l'IRIV

les rives sont accessibles sur : <http://www.benevolat.net> ou <http://rivesdeliriv.blogspot.fr/>
contact : iriv.info@noos.fr

rive éditoriale

Dr Bénédicte Halba, présidente de l'iriv

Passager clandestin

Pour Mancour Olson (1) toute action collective a un coût pour l'individu. L'engagement prend du temps, coûte souvent de l'argent, fait parfois courir un risque. Il en attend donc des avantages (protection sociale, augmentation de salaire, emploi...).

Le phénomène du passager clandestin (" *free rider* ") consiste pour les membres d'un groupe à profiter du bénéfice d'une action collective en cherchant à en payer le coût minimum, voire à y échapper totalement. Cette déficience du marché est liée à la nature publique du bien considéré : on ne peut exclure personne de la consommation d'un bien public. Plus le groupe est grand, plus la tendance est importante (2).

Cette théorie suppose un comportement égoïste dans l'usage des biens publics. Il est " rationnel " pour ces individus de se comporter en " passager clandestin ". Soucieux de leur propre intérêt, ils ne vont pas contribuer de manière volontaire à la réalisation de l'intérêt commun ou du groupe. Ils préfèrent laisser les autres payer le coût de biens qui vont profiter à tous. La théorie exclut toute possibilité d'altruisme qui est la capacité des individus à engager une action collective même s'ils n'en attendent aucun bénéfice personnel (3).

Or les calculs individuels ne sont pas notre seul moteur. Nous pouvons être motivés par des préoccupations " sociales " ou " morales ". Statut social et prestige sont aussi des biens ou des bénéfices privés qui nous font progresser. En outre, n'agissons pas de manière isolée : nous sommes influencés par le comportement des autres acteurs.

Qu'observe-t-on au sein des associations ? Les " clandestins " infiltrent surtout les associations qui offrent des formations à leurs bénévoles. Ils participent à la vie associative le temps de suivre les sessions puis disparaissent avec le savoir-faire acquis. Une autre " resquille " consiste à se faire élire au conseil d'administration, participer très épisodiquement aux réunions de travail mais activement aux événements de prestige.

C'est évidemment un mauvais calcul. Une formation n'a de valeur que lorsqu'elle est mise en pratique. Le savoir et la méthode dispensés n'ont de sens que par leur application dans la réalité, auprès du public ciblé. En outre, le critère déterminant pour se prévaloir d'un engagement associatif sur le marché du travail est l'expérience acquise (durée de l'engagement, missions remplies...). Dans ce champ très particulier de l'expérience, dite non formelle et informelle, le témoignage revêt une importance croissante. Les resquilleurs sont vite démasqués : difficile d'être convaincant avec l'expérience des autres !

Des outils et des méthodes rendent intelligibles ces expériences bénévoles (4). Les titres de transport justifient que l'on s'est bien acquitté du prix du parcours et sanctionnent les passagers clandestins. Ainsi les portfolios de compétences bénévoles attestent qu'une véritable expérience a été acquise grâce à un engagement associatif et qu'il ne s'agit pas d'une simple mention pour enrichir son curriculum vitae.

La preuve est essentielle pour valoriser le bénévolat. Elle permet de distinguer les " vrais " bénévoles des " passagers clandestins ". La manière de défendre son engagement est unique. Deux individus qui remplissent des missions analogues dans une association peuvent avoir des expériences très différentes. Les motivations et la progression de l'engagement répondent à des critères subjectifs (développement personnel) et objectifs (évolution dans l'association). Elles rendent tout parcours très singulier.

(1) sociologue américain (1932-1998)

(2) Olson (Mancour), "La logique de l'action collective", PUF, Paris, 1979.

(3) Icra, "Action collective - Concepts clés ", Ressources Pédagogiques, avril 2006,
<http://www.icra-edu.org> .

(4) en particulier le " Portfolio de compétences bénévoles " élaboré dans le cadre du projet Leonardo da Vinci " VAEB dans une perspective professionnelle ",
www.eEuropeassociations.net

Si vous souhaitez réagir à cet article : info@iriv.net

rive académique

Dr Eve-Marie Halba, secrétaire générale de l'iriv

Solidaire, précaire : tous frères ?

La fraternité est un mot du vocabulaire religieux, politique et juridique. Les chrétiens, les moralistes et les philosophes du droit l'associent à une réflexion plus générale sur la notion de justice et d'entraide dont les *Fables* de La Fontaine donnent des exemples frappants (1).

Au XVIII^e siècle, la *fraternité* devient un concept politique essentiel que la Révolution française associe à l'égalité et à la liberté. Au fil des temps, la notion reste vivace mais le mot décline à cause de sa concurrence avec *solidarité* (2). Les théories de Léon Blois sur la justice sociale, l'aide aux plus démunis (appelées *solidarisme*) vont faire du mot *solidarité* le plus apte à exprimer l'idée d'entraide républicaine. Mais contrairement au mot *fraternité* celui de *solidarité* présente une certaine ambiguïté : c'est à la fois une aide fraternelle offerte à chacun mais aussi une défense contre la précarité qui guetterait le non solidaire. Nous nous interrogerons sur ce couple, apparemment mal assorti, *solidaire/précaire*.

Précaire et solidaire appartiennent au lexique juridique, ils forment les deux facettes de la dépendance. Lien qui renforce, la solidarité évoque la réciprocité entre plusieurs personnes. Lien qui affaiblit, la précarité implique la seule subordination. Cependant ces acceptions ne sont pas celles que les mots avaient originellement. Le *précaire* était un bénéfice octroyé pour entretenir la fidélité ou rémunérer un service (3). La *solidarité* était la coobligation juridique qui engageait chacun des contractants d'un acte, contrainte plus que protection.

Le droit ecclésiastique explique la curieuse évolution de *précaire* « obtenu par la prière » puis « ce qui est octroyé de manière révocable ». Le *bénéfice précaire* était une concession gratuite de l'usufruit d'une propriété. Il était accordé aux guerriers qui devaient, en retour, défendre ses propriétés (4). L'usage courant n'a retenu que l'idée d'avenir mal assuré, d'absence de garantie en oubliant le contrat passé entre deux parties, base nécessaire de tout accord qui peut perdurer. La toute-puissance de celui qui donne est corrélée à l'insécurité de celui qui reçoit.

Solidaire appartient à la famille lexicale de *solide* « entier, complet ». *L'obligation solidaire* exprime initialement le risque encouru par les personnes ayant un bien en commun. Elle exige la réponse collective au nom d'un seul, la *solidarité active* permet à chaque créancier de réclamer son dû dans sa totalité. La notion d'une co-obligation, parfois dangereuse, a été gommée au profit de celle d'engagement. La conscience du devoir moral d'assistance prend le pas sur l'idée de réciprocité.

Solidarité et précarité nourrissent la réflexion républicaine. Quel enseignement pour le bénévolat et le volontariat ? Les expressions, *pièces solidaires* et *commerce précaire*, offrent des métaphores intéressantes. En mécanique, les *pièces solidaires* sont celles liées dans un même mouvement de façon réversible. Le bénévole est ainsi ce maillon indispensable, nécessaire au progrès de tous, engagé dans une démarche collective. En droit des gens, le

commerce précaire évoque le fait que deux nations ennemies continuent à entretenir des liens commerciaux sous pavillon neutre. N'est-ce pas l'image du volontaire apportant son aide dans des zones de conflits, frêle symbole du soutien international ?

Précaire solidarité ou solidaire précarité, la fraternité moderne a donné au bénévolat et au volontariat une mission fragile mais salutaire.

(1) Citons *Le cheval et l'âne* (VI 16): « En ce monde il se faut l'un l'autre secourir » et *L'âne et le chien* : « Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature ».

(2) Voir l'article de « Fraternité » de Michel Borgetto dans *Dictionnaire de la culture juridique*, PUF, 2003. Selon cet auteur, la fin de la Seconde Guerre Mondiale redonne à *fraternité* une nouvelle jeunesse grâce à la prise de conscience sur le racisme et la xénophobie.

(3) Le Trésor de la Langue française (TLF) rappelle que ce « procédé juridique, hérité du droit romain, utilisé à l'époque franque, permettait à un propriétaire de concéder des tenures grevées de charges modiques, ou même nulles, sans aucune obligation militaire) ».

(4) Article « précaire » du Dictionnaire de Bescherelle (XIXe siècle).

Si vous souhaitez réagir à cet article : info@iriv.net

rive spirituelle

Abbé Régis de Saint-Rémy

Fraternité spirituelle

Le mot fraternité est souvent utilisé au sens spirituel. Dans cet usage, l'intention est de rendre la réalité spirituelle plus accessible : élever les rapports humains, qui sont naturels, à des rapports transcendés, leur apportera une dimension surnaturelle.

On sait qu'une fraternité, au sens propre, représente le lien sanguin unissant deux frères issus d'un même père. Au sens spirituel, le mot exprime le lien unissant tous ceux qui croient au même Dieu, ils deviennent alors ses fils. On parlera donc de filiation divine, beaucoup plus forte que la simple adhésion à une idéologie ou à tout système de pensée.

Illustrons cette élévation des choses naturelles et leur progression vers des choses de plus en plus spirituelles. Nous sommes composés d'un corps et d'une âme, elle-même divisée en une partie inférieure (les *appétits sensibles* appelés les passions) et une partie supérieure (les aspirations divines). Cette hiérarchisation de l'âme suppose une subordination des choses sensibles aux choses spirituelles : ces dernières sont toutes deux complémentaires et nécessairement dépendantes les unes des autres.

Une fraternité spirituelle est exigeante. Elle n'est pas un simple concept mais, s'appliquant aux hommes eux-mêmes, elle est *morale* au sens premier du mot **(1)**. L'exemple le plus extrême est l'histoire d'Abel et de Caïn. Ce dernier tue son frère par jalousie, et dans la Bible le meurtre est placé immédiatement après le péché originel. L'ordre de cette narration exprime que la jalousie est la première et la plus importante des atteintes à la fraternité, le péché originel étant, lui, une atteinte au Législateur Suprême.

Toutes les mésestentes, qui par essence sont des mauvais désirs, ne s'expliquent-elles pas par cette jalousie ? Pour exprimer les mauvais desseins du cœur de Caïn, la Bible aime à dire que son présent n'était pas offert dans un vrai esprit fraternel. Un autre exemple est celui de la Tour de Babel. Les hommes établissent une fraternité sans référence paternelle, ce qui s'avère impossible et provoque l'écroulement de cette vaine architecture. Dans la Bible, la faiblesse de la nature humaine est toujours représentée par des luttes fratricides.

En revanche, on admirera la solidarité du peuple hébreu lors de sa sortie d'Egypte et de sa traversée du désert. Les « fils d'Israël » triomphent des adversités de cette épreuve. Suivant la loi de Dieu, les Hébreux étaient tous liés par un lien charnel (ils descendaient d'Abraham) mais ils étaient surtout liés par un lien spirituel : ils adoraient tous le même Dieu. C'est la force d'une fraternité idéale où l'esprit réunit autant que le sang.

(1) Chez les Grecs et les Romains, seuls comptaient les dieux de la cité. La religion celtique, puis la religion chrétienne, apportent une dimension morale aux relations humaines.

Si vous souhaitez réagir à cet article : info@iriv.net

rive de l'invité

Dr Christoph Reinprecht, professeur de sociologie à l'Université de Vienne (Autriche)

La solidarité des semblables

Le discours sur la migration se réfère à deux conceptions. La première réfléchit sur l'expérience de l'altérité et de l'étrangeté de l'immigré. Georg Simmel, philosophe et sociologue allemand, décrit l'immigré comme quelqu'un qui vient aujourd'hui et demain restera. Cet individu se trouve dans un état précaire, caractérisé par une instabilité existentielle et un gain de liberté, toujours vulnérable. Une seconde approche considère l'immigration comme le processus de formation d'une communauté. Le fait de migrer n'implique pas que l'individu se détache de ses traditions et liens d'origine : il les emporte dans ses bagages, ses racines continuent d'exister et créent un nouvel imaginaire. La construction d'une communauté ethnique serait donc conditionnée par l'intégration sociale.

L'immigration aime les sentiers battus. Les immigrés suivent le chemin, connaissent les difficultés et parlent la langue de leurs prédécesseurs : cela leur procure un sentiment de sécurité et les aide à s'orienter dans leur nouvel environnement. Les structures économiques et politiques favorisent encore ce processus. Les marchés du logement et du travail ne sont pas ouverts à tous. Les contacts avec la population autochtone sont restreints à cause de la méfiance et par ségrégation sociale. L'association sélective des immigrés est fondée sur « la solidarité des semblables », ceux de la même famille, de la même origine ou de la même affiliation ethnique.

La solidarité affective lie également les immigrés : elle permet de maîtriser la vie quotidienne et favorise différentes formes de bénévolat. D'après une enquête conduite par l'Institut de Sociologie de l'Université de Vienne auprès d'immigrés (50 ans et plus) le bénévolat de voisinage prédomine. Cet engagement régulier touche un tiers des immigrés, alors que dans des structures plus formelles il n'est que de 7% . La participation baisse donc quand le degré d'organisation et de formalisation des activités augmente. Cela diffère aussi selon le groupe ethnique. Ainsi les immigrés de l'ex-Yougoslavie sont moins présents dans les structures formelles que les immigrés de Turquie, souvent organisés dans des associations. Seule une petite minorité d'immigrés a accès aux organismes du pays d'arrivée.

Quelles sont les motivations des immigrés ? D'après les résultats de l'enquête autrichienne, ceux qui s'engagent dans des activités de bénévolat ont principalement le désir de contacts sociaux. D'autres sont motivés par le sens du devoir et le besoin de faire quelque chose pour les siens. En effet certaines représentations traditionnelles de la communauté et des obligations confèrent un rôle à l'individu. Les plus vieux espèrent aide et soutien des plus jeunes. Inversement les plus jeunes attendent conseil et soutien des plus vieux. Une conception rigide des rôles sociaux détermine les rapports entre sexes. L'individu est conçu comme membre d'une famille dont il doit respecter les règles.

Les fonctions honorifiques liées à l'engagement (dans l'Eglise, les syndicats et les diverses associations où certaines valeurs traditionnelles prédominent) correspondent, dans un certain sens, à la perception que les immigrés ont du bénévolat. Ainsi, le bénévolat des immigrés constituerait une sorte de contrepoint à une vision trop moderniste et individualiste de l'engagement. En même temps, les traditions et les rôles sociaux perdent de plus en plus de leur force : le bénévolat des immigrés est soumis à une érosion permanente car les individus aspirent à se libérer du joug familial et communautaire. Des pères au chômage déçoivent les attentes de leurs fils, des filles fuient l'autorité parentale, des femmes refusent de se soumettre aux désirs de leurs maris. Les immigrés, qui essaient de surmonter les traditions et les rôles sociaux fragilisés, se heurtent à des barrières invisibles dans les pays d'accueil où ils sont toujours considérés comme faisant partie d'un collectif traditionnel, fermé et à part.

Des études internationales montrent que, dans les pays d'accueil, les formes de bénévolat organisé s'ouvrent difficilement aux immigrés **(1)** et réserve cet engagement à la population autochtone. Des préjugés tenaces rendent difficile la participation des immigrés à des activités interethniques de voisinage. Même à un niveau peu organisé, l'existence de préjugés influence toujours l'accès au bénévolat.

L'intégration sociale indépendante de la tradition et de l'origine est la base des sociétés modernes. Cette idée a souvent été mal interprétée, comme si cela supposait la rupture brutale des liens existants. Pour les immigrés, les liens communautaires doivent être favorisés pour que les individus se réalisent pleinement. Il est donc nécessaire que le pays d'accueil change d'optique et transforme les structures existantes. L'ouverture active du bénévolat intégrerait tous les membres d'une société de plus en plus complexe. Pour les immigrés, la société étrangère deviendrait plus familière et, pour les autochtones, la distance émotionnelle avec leurs nouveaux compatriotes diminuerait. La pratique du bénévolat pourrait ainsi constituer une nouvelle forme de fraternité.

(1) Projet européen *Involve* initié par le Centre Européen du Volontariat (CEV) dans 7 pays : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France, la Hongrie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (2005-2006).

Si vous souhaitez réagir à cet article : info@iriv.net

Actualités de l'iriv de Janvier à Avril 2006

Interventions de l'Iriv

ANPE, comité de pilotage du Projet "Mitec", Paris, 26 avril 2006

L'Iriv travaille depuis 2004 avec l'ANPE sur un projet pour la Mobilité Intersectorielle et Transnationale pour l'Egalité des Chances (MITEC). Il a pour objet de proposer un outil de navigation professionnelle pour les bénévoles, les expatriés et les sportifs de haut niveau, dont les expériences professionnelles atypiques sont parfois des handicaps sur le marché du travail.

Un premier comité de pilotage a rassemblé des représentants de l'ANPE (direction générale, départements mobilité et ANPE, Espace Emploi International, d'EDF (direction des ressources humaines, mobilité), du Conseil général du Val de Marne (Centre de ressources pour les associations), du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (Délégation à la formation et à l'emploi, bureau de la Validation et Direction des Sports, bureau des sportifs de haut niveau), de la Direction de la Jeunesse et des Sports d'Ile de France (jury VAE et responsable des sportifs de haut niveau), de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du Val de Marne, de Résonances humanitaires, du Secours Populaire et d'Unification.

Pour en savoir plus sur le projet: [MITEC](#)

Aria, Comité de pilotage du Projet "Valoriser les acquis d'une expérience bénévole à Aria", Paris, mercredi 5 avril 2006.

Aria travaille depuis 2003 avec l'Iriv dans le cadre d'un projet pilote soutenu par l'Action sociale des armées (Ministère de la Défense) et par le Fonds social européen (FSE)

Ce premier comité de pilotage de l'année 2006 était consacré à la mise en place du partenariat entre Aria et l'association Accueil Villes Françaises (AVF). Cette dernière année du projet a pour objet d'adapter l'outil et la méthode proposés dans le cadre d'Aria à toute bénévole confrontée à la mobilité (femmes de militaires pour Aria, femmes de membres du corps préfectoral pour l'ACEIP, femmes de cadre mutés régulièrement pour les AVF).

Pour en savoir plus sur le projet: www.aria-paris.org

5ème séminaire européen du Projet "Vision 21", Azuqueca de Henares (Guadalajara, Espagne), 30 mars-1er avril 2006

L'IRSS, Institut polonais, a pris l'initiative du projet "VISION 21 : Volontariat et bénévolat : se mobiliser pour combattre l'exclusion au 21ème siècle". Ont été associés l'Iriv pour la France, Lunaria pour l'Italie et l'Institut d'éducation secondaire San Isidro pour l'Espagne. L'objet de ce séminaire organisé en Espagne était de présenter le cadre général du bénévolat en Espagne et de faire témoigner des acteurs de terrain (élus, associations...).

Les délégations européennes ont été accueillies à l'école San Isidro où la délégation espagnole a fait un exposé très détaillé du bénévolat social en Espagne (niveaux national et régional). Les délégations française, italienne et polonaise ont présenté la situation dans leurs pays

respectifs aux associations et étudiants en travail social rassemblés. L'après-midi, un centre pour handicapés mentaux et une fondation pour la formation des enfants et des adultes ont été visités. Le lendemain, visite à Guadalajara d'un centre regroupant plusieurs associations humanitaires : une pour l'accueil des migrants, l'autre Caritas Espagne puis visite à la Croix-Rouge de Castilla Leon. Les responsables associatifs, bénévoles et salariés, ont apporté leurs témoignages.

Pour en savoir plus sur le projet: www.vision21.neostrada.pl

Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, Conférence finale du projet-pilote Leonardo da Vinci "VAEB dans une perspective professionnelle", Châlons en Champagne, 10 et 11 mars 2006

En partenariat avec la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports de Champagne Ardenne, l'Iriv a réuni, tous les partenaires du projet Vaeb, pour présenter la version commune, finale, du portfolio européen de compétences pour les bénévoles et les associations.

Le portfolio et le guide d'accompagnement pour les formateurs souhaitant accompagner les bénévoles dans la démarche Vaeb sont présentés aux bénévoles, aux associations et aux responsables des ressources humaines. et aux correspondants VAE en France. Cette dernière réunion des partenaires européens a permis de tirer les conclusions de ce projet de trente mois et d'envisager la valorisation concrète du projet dans chacun des 7 pays.

Pour en savoir plus sur le projet: www.eEuropeassociations.net et notamment la rubrique consacrée à la Conférence de Châlons en Champagne.

FSVCV, 2ème séminaire européen du Projet "Involve", Valencia (Espagne), 4-5 mars 2006

Deuxième séminaire européen du projet "Involve" initié par le Centre européen du Volontariat et Volunteering England, dans le cadre du programme INTI, soutenu par la Commission européenne. Il a réuni les partenaires issus des 7 pays : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hongrie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni plus les représentants d'associations espagnoles de la région de Valence et de Madrid.

L'objet principal de ce deuxième séminaire européen était de présenter des exemples de bonnes pratiques dans les différents pays et de réfléchir par atelier sur des thématiques précises. Y-a-t-il une spécificité du bénévolat des migrants ? Les motivations sont-elles différentes quand on est migrant ? Le bénévolat peut-il permettre de faire le lien avec le marché du travail ?

Pour en savoir plus sur le projet: www.cev.be

L'Iriv dans les médias

Tout pour les associations, avril 2006

Moteur de recherche pour les associations. Présentation de l'Iriv.
Pour plus d'infos <http://www.toutpourlesassociations.com>

Agence Socrates-Leonardo, mars 2006

Présentation du projet Grundtvig 2 "Vision 21", initié par l'IRSS (Pologne) avec l'Iriv (France), Lunaria (Italie) et San Isidro (Espagne)

Pour plus d'infos <http://www.socrates-leonardo.fr>

Radio France Internationale, mars 2006

Site radio des Français à l'étranger.

Pour plus d'infos <http://www.radiofrance.fr>

Injep, Février 2006

Site de l'Institut national de la Jeunesse et de l'Education populaire

Les activités éditrices de l'Iriv.

Pour plus d'infos <http://www.injep.fr>

Journal de l'Action sociale, janvier 2006

Dossier sur "Le bénévolat"

Entretien avec la présidente sur le lien entre bénévolat et emploi, "les initiatives bénévoles, à l'origine de gisements d'emplois"

Pour plus d'infos <http://www.lejas.com>

Radio Chrétienne de France (RCF), mardi 17 janvier 2006, 7h15 et 12h30 , Pauline

Larcher, dossier sur le Contrat de volontariat associatif

Entretien avec la présidente de l'Iriv sur ce nouveau contrat de volontariat associatif.

Concurrence-t-il l'emploi ?

Pour plus d'infos : <http://www.rcf.fr>

les rives sont accessibles sur : <http://www.benevolat.net> ou <http://rivesdeliriv.blogspot.fr/>

contact : iriv.info@noos.fr